



MAIRIE DE VALROS

EMA REC DU LIGNO

Annexe au règlement de location et utilisation

« Annexe Hygiène et Sécurité »

Date de mise à jour : 26 12 2022

Etablissement Recevant du Public de type **L** catégorie 3^{ème}

Permis de construire PC03432517Z0006+M2 accordé le 16 juillet 2021

Arrêté Municipal 20210058-ouverture ERP-espace multi activités du 10 septembre 2021

Arrêté municipal 20220095-ERP-EMA-Règlement Espace Multi Activités 2023

SSI de type 4

EFFECTIF ADMISSIBLE – 500 personnes maximum

Configuration mariage 1 – 240 personnes

Configuration mariage 2 – 240 personnes

Configuration mariage 3 – 260 personnes

Configuration spectacle – 250 personnes (assis)

Configuration utilisation occasionnelle (debout) – 500 personnes

REFERENT SECURITE

- Un (ou deux) référent(s) sécurité est obligatoirement nommé. Il sera responsable de la sécurité des personnes pour la durée totale de la manifestation tant pour l'intérieur des locaux que l'extérieur.

Par ailleurs selon les manifestations et les configurations il sera nécessaire de nommer un SIIAP1.

Voir compléments d'informations sur les plans en fin de document.

CONSIGNES DE SECURITE GENERALES

Le plan de sécurité de l'établissement est affiché sur la droite en rentrant dans le bâtiment. Il indique :

- l'emplacement des sorties de secours,
- le positionnement des organes de coupures d'urgence (électricité, photovoltaïque, ventilation)
- la répartition des extincteurs.

Le responsable de la manifestation doit en avoir pris connaissance avant la réception du public.

Les plans de dispositions des tables et des chaises dans la grande salle de l'Espace Multi-Activités sont à respecter scrupuleusement notamment en ce qui concerne les zones de circulations dans l'axe des sorties de secours. Les circulations doivent avoir une largeur minimale de 150 cm.

Les accès, les circulations et les sorties de secours doivent impérativement être libres de toute entrave. Pour permettre leur bon fonctionnement et limiter la propagation d'un incendie, les portes coupe-feu ne doivent pas être bloquées en position ouvertes.

Comme dans tous les lieux recevant du public, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment, y compris le patio.



Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du site.

Seules, les personnes malvoyantes peuvent être accompagnées de leur chiens-guides.

Ces derniers sont sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation.

L'utilisateur, en la personne du responsable désigné, doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, la salubrité et l'hygiène. Il est également responsable de la protection des mineurs pendant toute la durée d'occupation et notamment au cours des opérations de montage et de démontage.

INCENDIE

- vous assistez au départ de feu, flamme visible, vous pouvez tenter de le maîtriser en utilisant l'extincteur le plus proche.

Sur un départ de feu qui serait directement sur un tableau électrique, utilisez l'extincteur CO2. Dans tous les cas, les extincteurs à eau sont efficaces sur tout type de départ de feu.

- Vous observez une fumée épaisse abondante tout autour d'une porte fermée.

En gardant votre calme, enfoncez avec votre pousse la vitre blanche du plus proche déclencheur manuel d'alarme et dirigez-vous immédiatement, sans courir, vers la sortie la plus proche facilement identifiable avec le bloc secours lumineux vert au-dessus. Une fois à l'extérieur du bâtiment, essayez de rassembler uniquement le groupe de personnes qui est rentré dans l'établissement en même temps que vous.

DANS TOUS LES CAS, NE RETOURNEZ JAMAIS A L'INTERIEUR D'UN BATIMENT SANS L'ACCORD DES AUTORITES OU DES SERVICES DE SECOURS COMPETENTS.

Appelez le sdis34 au n° **18** pour organiser les secours et combattre l'incendie.

Si votre groupe n'est pas au complet, informez immédiatement les services de secours et attendez dans le plus grand calme possible. La personne ou les personnes manquantes, ne sont pas forcément restées dans l'établissement. Soit, elles ont pu sortir par une autre issue, soit elles se sont absentes un temps ou encore, elles sont reparties plus tôt.

EMEUTE, MOUVEMENT DE FOULE, BAGARRE.

En gardant votre calme, enfoncez avec votre pousse la vitre blanche du plus proche déclencheur manuel d'alarme et dirigez-vous immédiatement, sans courir, vers la sortie la plus proche facilement identifiable avec le bloc secours lumineux vert au-dessus. Une fois à l'extérieur du bâtiment essayez de rassembler uniquement le groupe de personnes qui est rentré dans l'établissement en même temps que vous. Le bruit assourdissant de l'alarme détournera l'attention et obligera l'assemblée à sortir.

DANS TOUS LES CAS, NE RETOURNEZ JAMAIS A L'INTERIEUR D'UN BATIMENT SANS L'ACCORD DES AUTORITES OU DES SERVICES DE SECOURS COMPETENTS.

Alertez la gendarmerie de Pézenas n° **04.67.98.13.65** pour intervenir et rétablir l'ordre.

OFFICE

L'office est un espace non ouvert au public, il n'est pas adapté pour la cuisson et la préparation des repas. Seuls le dressage et le réchauffement des plats y sont admis.

Le tri sélectif des déchets est la norme, les différents conteneurs le permettent. A la fin de manifestation, ils doivent obligatoirement être disposés devant le grand portail coulissant pour être collectés.

DISPOSITIF D'ALARME INCENDIE

L'Espace Multi-Activités dispose d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) avec une centrale de type-4 couplée à 10 déclencheurs manuels, répertoriés sur le plan de sécurité à l'entrée du bâtiment. Les blocs de secours lumineux verts doivent restés visibles de tous et en tout temps.



MOYENS D'EXTINCTION

L'établissement dispose de 4 extincteurs à eau 6kg et d'un extincteur à CO2 à proximité du tableau électrique principal. Ils sont à utiliser sur un départ de feu en visuel.

Lors de l'état des lieux du rendu de la salle, tout extincteur sans plomb ou percuté sera facturé pour son remplacement, la somme correspondante sera déduite de la caution.

EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap lourd - malvoyance, mobilité assistée mécaniquement ou par motorisation - **nécessitant l'accompagnement** d'une tierce personne, doivent en tout temps et en tout point se situer à moins de 10 mètres d'une issue de secours. Dès leur arrivée, la personne dite accompagnante doit se faire connaître auprès du responsable de la manifestation. Un lien visuel doit être maintenu en permanence entre les deux personnes.

SONORISATION

Il est indispensable de respecter le niveau sonore maximal de 85 décibels.

TELEPHONE

Le chef d'établissement ou son représentant doit être joignable en permanence et être en mesure de rejoindre l'établissement dans les délais les plus courts. Un téléphone raccordé au réseau de télécommunication est mis à disposition à cet effet dans l'espace bar.

Une fiche plastifiée mobile, comportant la liste des numéros d'appel d'urgence, est fournie, placée sous ledit téléphone. Elle est transportable pour privilégier les appels passés depuis l'extérieur du bâtiment à l'aide de téléphone mobile, favorisant l'évacuation de l'établissement en cas d'incendie. Nous vous invitons dès maintenant à enregistrer dans vos contacts le numéro de téléphone d'**astreinte municipale de sécurité 06.72.39.70.61**

DAE – DEFIBRILATEUR AUTOMATISE EXTERNE

Le défibrillateur est libre d'accès à tous, disponible dans le coffret extérieur posé contre les vestiaires du stade.

Ouvrir le coffret plastique et disposer du DAE dans sa sacoche en tissu. Puis, placer les électrodes sur la victime en suivant le schéma, démarrer le DAE et suivre les instructions vocales données par l'appareil.

ELECTRICITE

L'éclairage de la grande salle est commandé par des interrupteurs placés dans le vestiaire.

L'accès au Tableau Général Basse Tension situé dans la grande salle est réservé aux agents techniques de la Commune.

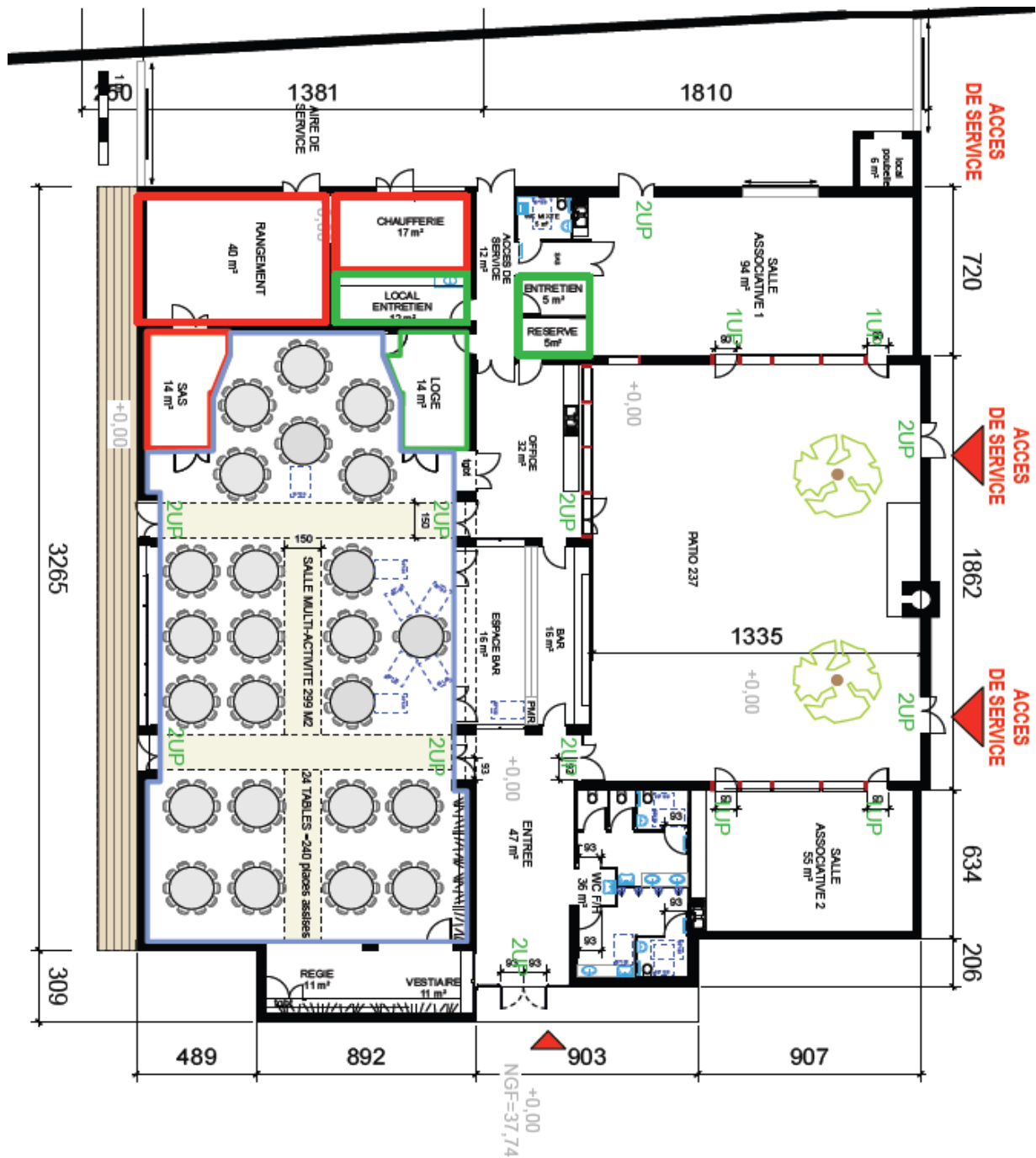
CHAUFFAGE

L'ambiance climatique de la grande salle est pilotée automatiquement. Il est primordial de maintenir fermés les ouvrants pour que le système à soufflerie soit fonctionnel. Dans l'espace bar, la pompe à chaleur et les chauffages électriques dans les autres pièces sont réglés sur une température médiane. L'utilisateur peut l'ajuster sur une plage de + ou - 2°C.

VENTILATION

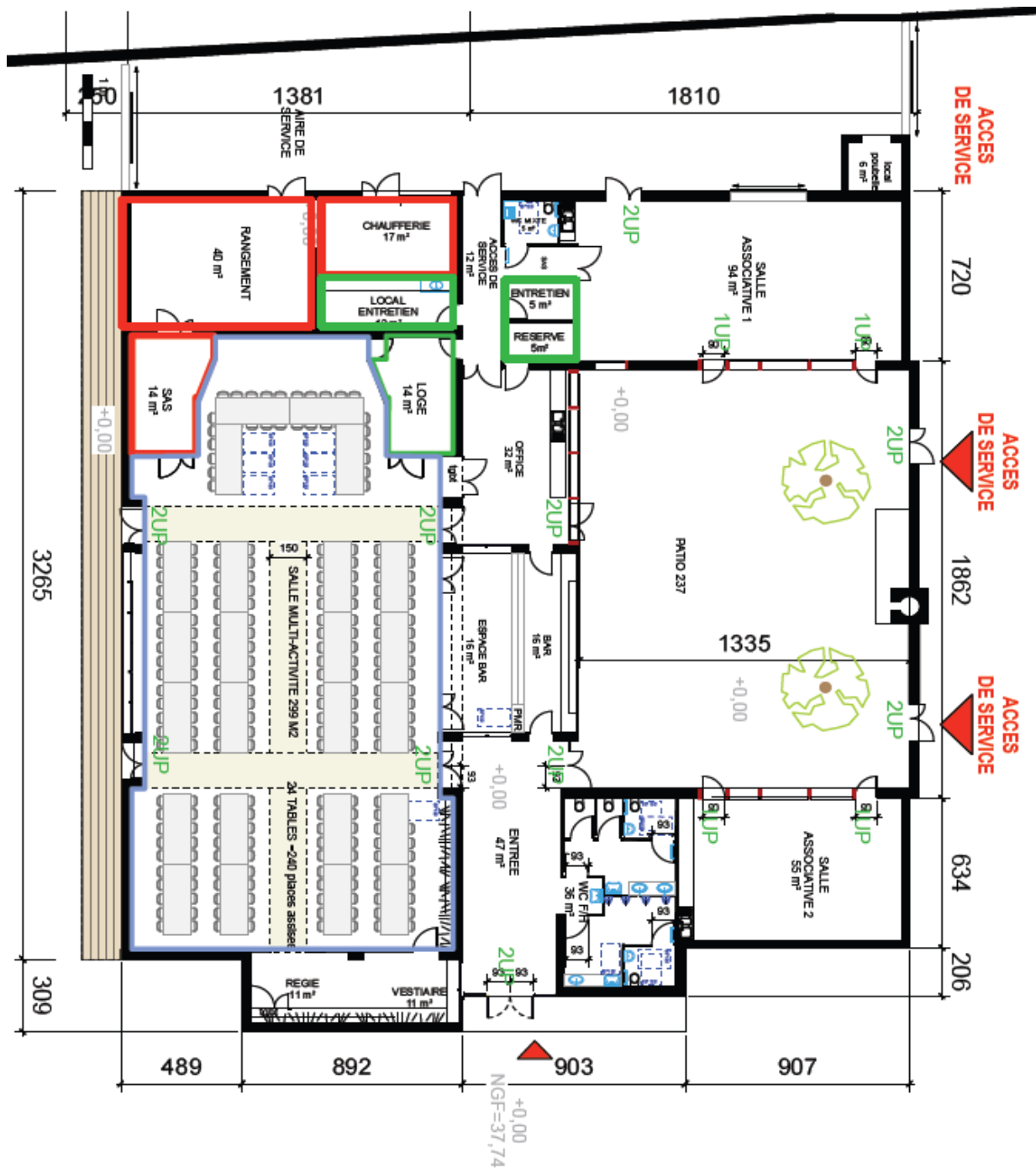
Les ventilations et les flux d'air sont totalement mécanisés. Grâce à la sonde de qualité de l'air, la centrale rectifie les débits d'air et les renouvellements d'air frais tout en régulant la température. **Il est important de maintenir les portes en position fermée.**

En cas d'urgence N° ASTREINTE MAIRIE : 06 72 39 70 61



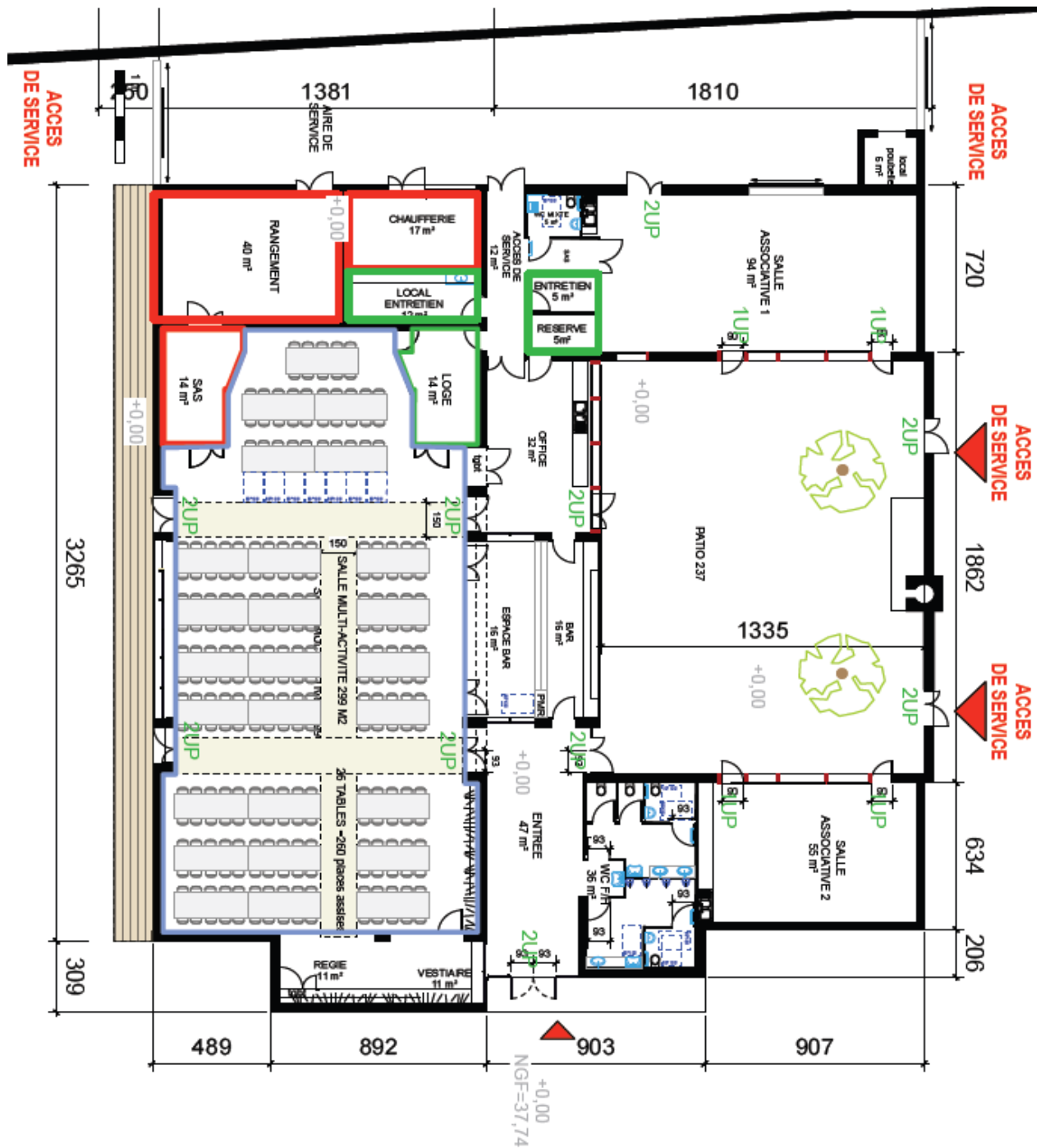
**Configuration mariage 1 – 240 personnes
24 tables rondes maximum**

En configuration mariage, le responsable de la manifestation s'engage à désigner 1 personne pour assurer le service sécurité incendie.



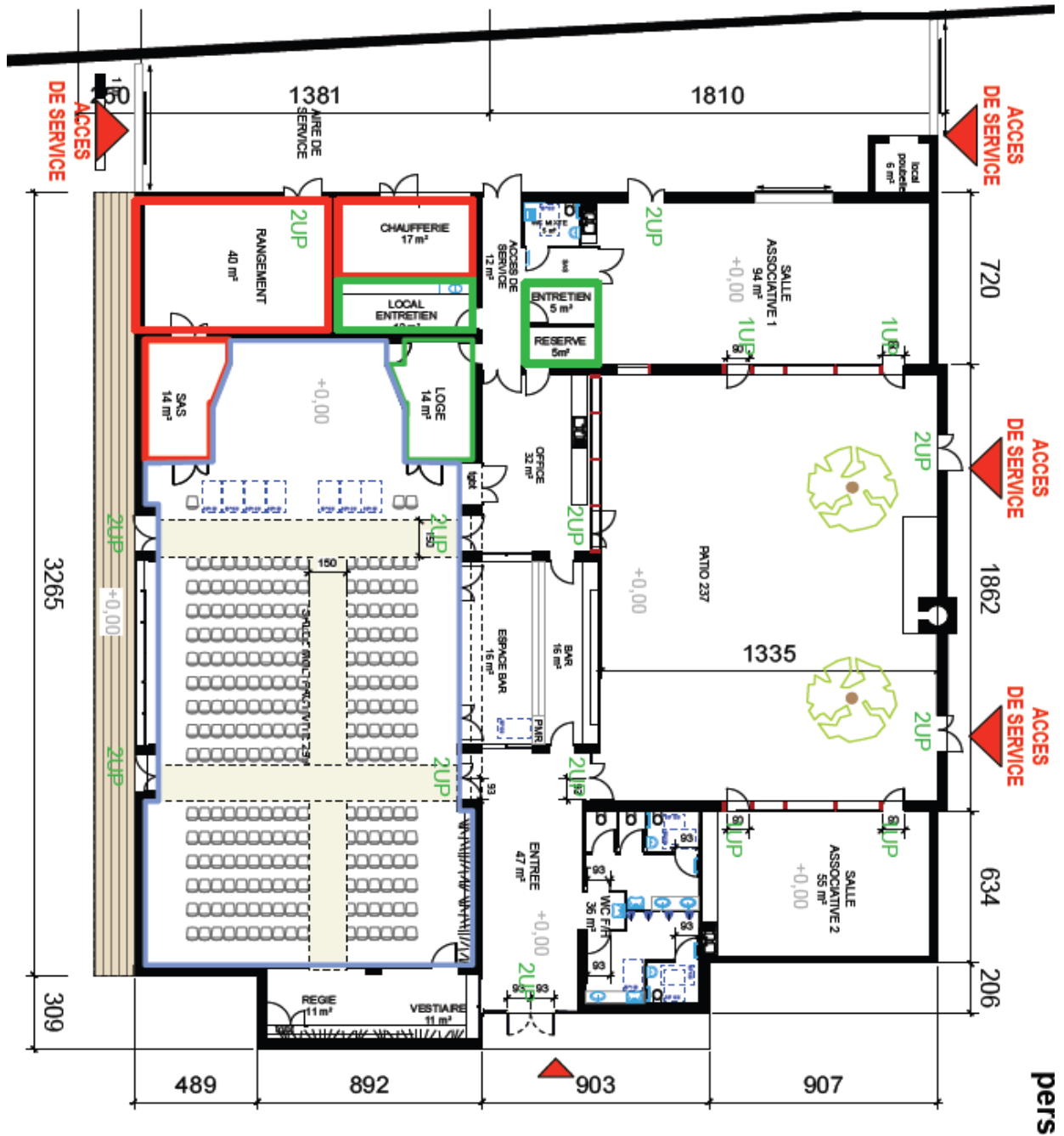
**Configuration mariage 2 – 240 personnes
24 tables rectangulaires maximum**

En configuration mariage, le responsable de la manifestation s'engage à désigner 1 personne pour assurer le service sécurité incendie.



Configuration mariage 3 – 260 personnes 26 tables rectangulaires

En configuration mariage, le responsable de la manifestation s'engage à désigner 1 personne pour assurer le service sécurité incendie.



Configuration spectacle – 250 personnes

En configuration spectacle, chaque rangée comportera au maximum 16 sièges entre deux circulations ou 8 sièges en une circulation et une paroi. Les sièges seront rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant reliée de façon rigide aux rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer.

Le responsable de la manifestation s'engage à prévoir un service de représentation composé d'un agent SSIAP1 et de 2 personnes désignées pour être le service sécurité incendie.



Liste des numéros d'appel d'urgence

Astreinte Municipale

06.72.39.70.61

SDIS34

18

Gendarmerie de Pézenas

04.67.98.13.65

Service de secours

112